Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Haussmann Patrimoine Convictions

Cet OPCVM est géré par AURIS GESTION

Code ISIN : FR0013311248 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur composite [50% MSCI Daily TR Net World EUR+ 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé + 0,085%)] au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via la sélection d'OPC. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Chacun des composants de l'indicateur composite est évalué en date J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur liquidative à l'exception de l'€STR qui est évalué en J. Le FCP n'est pas indiciel, l'indicateur précité ne constitue pas une contrainte d'investissement. Le gérant peut donc investir de façon différente de cet indicateur afin de remplir l'objectif de gestion.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 90% en parts et/ou actions d'OPC dont les OPC côtés/ETF (Exchange Traded Fund) et à titre accessoire en liquidités. Il bénéficie d'une allocation diversifiée en termes de styles, de zones géographiques et de produits. La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, et (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

La stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 0% et 90% en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs. Toutefois, l'exposition cible recherchée sur les marchés des actions sera de 50% de l'actif du FCP, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.

- entre 10% et 80% (i) en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, (l'exposition aux titres spéculatifs dits « High Yield » étant limitée à 50% maximum de l'actif net), et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou OPC à rendement absolu. La fourchette cible de sensibilité* du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -1 et 9, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.

Néanmoins, en cas de circonstances exceptionnelles de marché, le fonds pourra être investi temporairement jusqu'à 100% en OPC de taux et par conséquent à 0% en OPC actions.

Aussi, le FCP pourra être exposé jusqu'à 50%, de façon indirecte aux pays hors OCDE y compris émergents et jusqu'à 40% aux actions de petites capitalisations.

Aussi, il existe un risque de change sur tous types de devises pour le résident d'un pays de la zone euro pouvant atteindre 100% de l'actif.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels (négociés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré), dans un but d'exposition ou de couverture des risques actions, taux et change, dans la limite d'une fois l'actif du fonds. Dans les périodes de forte volatilité, il est également précisé que plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du fonds afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les évènements de marchés et les niveaux de volatilité).

Le FCP pourra, par ailleurs, comprendre accessoirement (dans la limite de 10% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement).

L'exposition du FCP aux matières premières est, quant à elle, limitée à 20% de l'actif net et sera exclusivement constituée au travers d'ETF (Exchange Traded Funds) portant sur des indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux…). A titre d'exemple, il pourra s'agir de trackers sur compagnies minières de la zone OCDE ou encore de trackers sur un indice éligible de commodities.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de CACEIS BANK (J-1). Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J). Date de règlement des S/R : J+3 (jours ouvrés). Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement

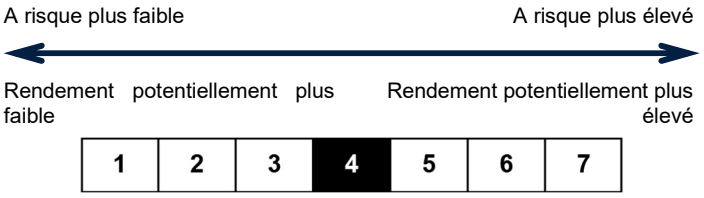

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition diversifiée sur les marchés de taux et d'actions internationaux sans contraintes de zones géographiques.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : • Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille • Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente • Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations sur les instruments dérivés, le compartiment est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par un impact négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

AURIS GESTION

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,88%

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

A titre d'information, au titre de l'exercice clos en mars 2021, la commission de surperformance prélevée a représenté : 0% de l'actif net.

La commission de surperformance correspond à 15% de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence [50% MSCI Daily TR Net World EUR + 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé+ 0,085%)], chacun des composants étant évalué en date J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur liquidative à l'exception de l'€STR qui est évalué en J) et à la plus haute Valeur Liquidative d'une fin d'exercice comptable ayant précédemment fait l'objet d'un prélèvement. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus. La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

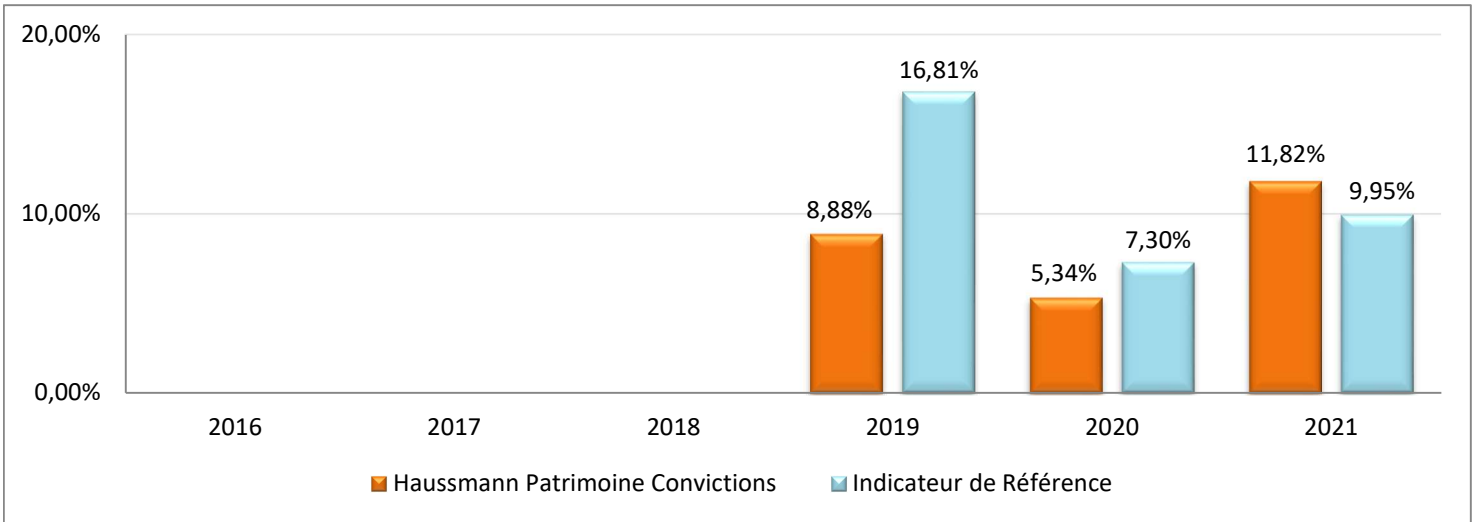

Cet OPCVM a été créé en 2018. La Part a été créée le 03/04/2018.Les performances ont été calculées en EUR.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
Changements importants au cours de la période : Changement de société de gestion : remplacement de ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE par AURIS GESTION (à partir du 1er décembre 2020) - Recours aux instruments dérivés dans un but de couverture des risques actions, taux et change (à partir du 1er février 2021) et également dans un but d'exposition à ces mêmes risques (à partir du 9 juin 2021) - Modification d'une composante de l'indicateur de référence : remplacement de JPM GBI EMU par BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR (à partir du 1er avril 2021).

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank France.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
AURIS GESTION - 153 boulevard Haussmann - 75008 Paris.
La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 juillet **2022**.